

## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>13101</b>	De <b>Mme Sophie Mette</b> ( Démocrate (MoDem et Indépendants) - Gironde )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Santé et prévention		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> >maladies	<b>Tête d'analyse</b> >Création d'un registre national des cancers	<b>Analyse</b> > Création d'un registre national des cancers.
Question publiée au JO le : <b>21/11/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>19/03/2024</b> Date de renouvellement : <b>12/03/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Sophie Mette interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur la possibilité de créer un registre national des cancers. Concernant le cancer du sein, il s'observe une apparition de la maladie chez des sujets de plus en plus jeunes, entre 14 et 49 ans. Autrefois, ce cancer, d'origine génétique, touchait essentiellement des femmes à partir de 50 ans. Les cas de cancer du sein ont doublé en 30 ans d'après une étude menée par santé Publique France sortie cette année. Malheureusement cette étude repose sur des projections d'incidence car la France (contrairement à des pays voisins européens) ne dispose pas de décompte exhaustif de l'ensemble des cas de cancers. Ces données chiffrées sont pourtant importantes et incontournables pour lutter contre cette maladie. Ce registre permettrait d'améliorer la prévention, le dépistage, le diagnostic et la prise en charge thérapeutique des malades du cancer. Elle lui demande donc s'il envisage la création d'un registre national des cancers en France afin de constituer une base de données, un outil de suivi et d'alerte épidémiologique.